

Inscrivez-vous maintenant gratuitement comme titulaire d'une profession libérale!

Renvoyez ce formulaire dûment complété et signé à Xerius par fax au 078 15 54 25 ou par courriel à: info@xerius.be.

Plus d'informations? Appelez le 078 15 00 15.

### 1. COORDONNEES DU DEMANDEUR

- 1.1. Nom, prénom: .....  
Numéro national: .....  
Téléphone/gsm: ..... Fax: .....  
E-mail: .....
- 1.2. Je souhaite m'affilier à Xerius Caisse d'Assurances Sociales pour mes cotisations sociales personnelles en qualité de travailleur indépendant  à titre principal  à titre complémentaire  
Je souhaite que mes cotisations provisoires de début d'activité soient calculées sur :  
 le minimum légal  un revenu net présumé de ..... euros par an.

### 2. COORDONNEES DE L'ENTREPRISE

- 2.1.  Entreprise personne physique  Société: ..... (forme juridique et dénomination)  
Si déjà connu, le numéro d'entreprise: .....
- 2.2. Adresse sociale: Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Code postal: ..... Commune: .....  
Compte bancaire n° ..... Date du début des activités: .....
- 2.3. Quelles activités allez-vous exercer?  
.....  
.....
- 2.4. Coordonnées de l'unité d'établissement: Dénomination commerciale: .....  
A quelle(s) adresse(s) les activités sont-elles exercées?  
 A l'adresse sociale  A une autre adresse, soit:  
Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Code postal: ..... Commune: .....

### 3. FAITES-VOUS APPEL À UN COMPTABLE OU UN EXPERT-COMPTABLE?

- Oui  Non
- Nom du bureau: .....  
Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Code postal: ..... Commune: .....

### PROCURATION

Je soussigné, ..... (nom, prénom) agissant  
 en son nom propre  en qualité de mandataire<sup>1</sup>. Bureau: .....  
Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....  
Téléphone/gsm: ..... E-mail: .....

donne par la présente procuration à Franky Haesevoets, responsable du Guichet d'entreprises BIZ pour procéder à l'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises et à l'affiliation auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales concernant toutes les obligations relatives au statut social des travailleurs indépendants en application de l'AR n° 38 du 7.10.1967 et des lois des 26.06.1992 et 30.12.1992 en ce qui concerne les cotisations annuelles à charge des sociétés.

Fait à ..... le ..... Signature: .....

<sup>1</sup> Lorsque vous signez le formulaire starters en qualité de mandataire, vous êtes tenu de remettre une preuve de votre mandat au Guichet d'entreprises BIZ.

Toute profession libérale est tenue de s'inscrire à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) par le biais d'un guichet d'entreprises. Qui plus est, chaque travailleur indépendant est tenu de s'affilier auprès d'une caisse d'assurances sociales dans les 90 jours qui suivent le démarrage de l'activité.

Renvoyez le formulaire dûment complété à Xerius et nous nous chargeons d'accomplir ces deux formalités pour vous.

**Plus d'informations? Appelez le 078 15 00 15 ou envoyez un courriel à [info@xerius.be](mailto:info@xerius.be).**

## 1. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

1.1. Complétez toujours vos coordonnées de la manière la plus complète possible! Votre numéro national et votre numéro de registre national sont mentionnés sur votre carte d'identité et sur votre carte SIS.

1.2. Vous pouvez vous affilier comme travailleur indépendant à titre principal ou complémentaire.  
Activité principale: si votre activité indépendante est votre seule activité ou votre activité principale.  
Activité complémentaire: lorsque, parallèlement à votre activité indépendante, vous exercez une autre activité professionnelle en qualité de travailleur salarié ou de fonctionnaire, qui représente au moins 50 % d'un horaire à temps plein.

Au cours des trois premières années d'activité, les indépendants débutants ont la possibilité de payer la « cotisation minimum forfaitaire ». Cette cotisation est provisoire et est recalculée après deux ans en fonction de vos revenus réels.

Vous pouvez aussi choisir de payer des cotisations provisoires majorées sur un revenu estimé par vos soins. Ce système présente les avantages suivants:

- Vous ne serez pas confronté ultérieurement à de lourdes régularisations.
- Vous avez plus de frais professionnels, de sorte que vous devez payer moins d'impôts.
- Votre revenu des trois premières années diminue du fait que vous payez des cotisations plus élevées. De ce fait, vous paierez aussi moins de cotisations sociales la 4e, la 5e et la 6e année.
- Au moment de la régularisation, vous bénéficiez d'une bonification de 0,75 % par trimestre sur le montant que vous avez payé au delà du minimum légalement prévu.

## 2. COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

2.1. Si vous démarrez une entreprise personne physique, le Guichet d'entreprises BIZ créera votre numéro d'entreprise. Lorsque vous démarrez une société, vous devez d'abord déposer l'acte de constitution auprès du greffe du tribunal de commerce. Le greffe vous remettra alors votre numéro d'entreprise. Ensuite, vous devrez, muni d'une copie de cet acte déposé mentionnant votre numéro d'entreprise, vous adresser à un guichet d'entreprises.

2.2. Dans une entreprise personne physique, l'adresse sociale est l'adresse de votre domicile. Dans le cas d'une société, c'est l'adresse du siège social.

2.3. Par exemple: dentiste, kinésithérapeute, avocat, etc. Si vous exercez encore d'autres activités, veuillez aussi les mentionner ici.

2.4. Coordonnées de l'unité d'établissement  
Dénomination commerciale: enseigne ou dénomination commerciale spécifique de l'entreprise  
L'adresse à laquelle ou à partir de laquelle les activités sont exercées est par exemple: un bureau, un cabinet, un point de vente, etc. ...



*Si les activités sont également exercées à l'adresse sociale, il s'agit aussi d'une unité d'établissement! Si vous souhaitez inscrire des unités d'établissement supplémentaires, veuillez à joindre au formulaire starters une liste des coordonnées de ces établissements.*